Externat Notre Dame de Bellecombe

Ecole 64 rue Inkermann,69006 Lyon 04 78 24 16 68 ecole@ndbellecombe.eu
Collège 31 Rue Germain, 69006 Lyon 04 72 83 00 83 college@ndbellecombe.eu

AVENANT FINANCIER

EXTERNAT NOTRE DAME DE BELLECOMBE

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

CONTRIBUTIONS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

FRAIS DE SCOLARITE

Des difficultés financières ponctuelles ne peuvent être un obstacle à la poursuite d'études au sein de l'EXTERNAT NOTRE DAME DE BELLECOMBE, il convient de s'adresser au chef d'établissement en cas de difficultés financières.

Les frais de scolarité sont destinés à couvrir les frais de fonctionnement de l'établissement. Ils permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement non assumées entièrement par les Collectivités Publiques et les dépenses non prises en charge par ailleurs : équipements culturels, scientifiques, sportifs, pédagogiques.

Notre tarification tient compte des ressources de chaque famille sur le principe du quotient. Cette formule fait appel à la solidarité entre les familles de l'EXTERNAT NOTRE DAME DE BELLECOMBE. Chaque famille est invitée à calculer son quotient.

Un justificatif des ressources (photocopie de votre dernier avis d'imposition) est à joindre obligatoirement sauf pour la catégorie : « F » pour laquelle ce document est facultatif.

Ces documents sont traités confidentiellement. Lorsqu'un avis d'imposition n'est pas fourni, **vous êtes classé(e) d'office dans la catégorie F.**

Merci de bien vouloir prendre contact avec le service comptabilité de l'Externat :

- si un changement de situation intervient en cours d'année scolaire,

- si l'un des parents travaille dans l'Enseignement Catholique (joindre obligatoirement un justificatif de l'année en cours).

ASSURANCE SCOLAIRE

L'Assurance Individuelle Accident est obligatoire. Elle couvre les risques (corporels et matériels) que peuvent faire courir vos enfants à des tiers, ainsi que les risques qu'encourent vos propres enfants dans le cadre scolaire, qui inclut les garanties assistance, rapatriement et individuelle accident scolaire. L'établissement souscrit un contrat global auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Tous les élèves sont donc systématiquement couverts pour un coût modique. L'assurance prend effet dès le 1er jour de la rentrée et se termine le 31 août.

CONTRIBUTIONS ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Ces contributions au fonctionnement des services diocésains et nationaux de l'Enseignement Catholique sont obligatoires pour chaque élève inscrit dans l'établissement, quel que soit le choix des familles de faire participer leur enfant à la proposition pastorale.

FRAIS DE DOSSIER LORS DE LA PREMIERE INSCRIPTION

100 € (non remboursables)

FRAIS DE DOSSIER LORS DE LA REINSCRIPTION

45 € non remboursables si désistement sauf cas spécifiques avec accord de la direction.

FRAIS TEE-SHIRT EXTERNAT NOTRE DAME DE BELLECOMBE (obligatoire au collège) : 8,5 €

FRAIS SWEAT à capuche EXTERNAT NOTRE DAME DE BELLECOMBE (obligatoire en sixième) : 18 €

Externat Notre Dame de Bellecombe

Ecole 64 rue Inkermann,69006 Lyon 04 78 24 16 68 ecole@ndbellecombe.eu
Collège 31 Rue Germain, 69006 Lyon 04 72 83 00 83 college@ndbellecombe.eu

FRAIS ANNEXES 12 euros comprenant les frais administratifs divers.

Les différents frais mentionnés ne comprennent pas :

- **Les sorties pédagogiques** (la participation des élèves est obligatoire et les familles s'engagent à prendre les frais en charge) **et les voyages scolaires éventuels**. Leur coût varie en fonction des projets pédagogiques des enseignants. Ils sont à la charge de la famille.
- **Les fournitures scolaires, fichiers de travail et cahiers de travaux pratiques.** Ils sont à la charge des familles.

CONTRIBUTIONS FACULTATIVES

RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration est proposé aux familles. Il accueille tous les enfants de la petite section à la troisième, dès la rentrée de septembre. Ce service est facultatif. Le prix d'un repas tient compte non seulement du repas en lui-même (L'externat sous-traite avec une société de restauration) mais aussi des fluides, des frais du personnel de service et de surveillance et du matériel de cuisine. Il est possible d'inscrire son enfant :

- Soit en forfait annuel de 1 à 4 jours par semaine : la famille choisit le nombre de jours et les jours de la semaine (ex : 3 jours / semaine, lundi, mardi et jeudi). Sauf cas légitime, **l'inscription engage la famille pour la période** (soit entre chaque vacances scolaires)

En cas de changement, celui-ci devra être notifié avant le 20 du mois précédent.

- Soit occasionnellement : ce régime permet un libre accès au self. Une facture sera alors émise, à la fin de chaque période, pour paiement des repas pris occasionnellement. Repas occasionnel à 8.70 €

Le choix du forfait se fait lors de l'inscription ou réinscription mais un réajustement sera possible **jusqu'au 7 septembre 2026** par écrit auprès du secrétariat.

FORFAIT MENSUEL

	1 jour/sem.	2 jours/sem.	3 jours/sem.	4 jours /sem.
Forfait maternelle	25.30 €	50.70 €	76 €	101.30 €
Forfait élémentaire	21.80 €	43.60 €	65.40 €	87.30 €
Forfait collège	23.50 €	46.80 €	70.20 €	93.50 €
Forfait spécial PAI	9.95 €	19.90 €	29.85 €	39.75 €

Les élèves inscrits en forfait de 1 à 3 jours / semaine peuvent occasionnellement déjeuner un jour non inclus dans la formule choisie lors de leur inscription à la demi-pension. Ce repas sera décompté au tarif du repas occasionnel. Il ne pourra en aucun cas compenser un repas non pris dans le forfait.

L'inscription au régime de la demi-pension est une inscription forfaitaire ne tenant pas compte des absences ponctuelles de l'élève. Elle concerne les élèves qui prennent régulièrement un ou plusieurs repas par semaine.

Les familles veilleront toutefois à prévenir le secrétariat lors d'une absence exceptionnelle demandée par les parents.

Notre organisation ne nous permet pas de tenir compte des semaines paires et impaires relatives aux emplois du temps.

En cas d'absence d'au moins 4 jours scolaires consécutifs (soit 1 semaine) et sur présentation d'un certificat médical, l'établissement remboursera la somme de 6 € par repas non pris.

Pour les régimes alimentaires, seuls les PAI sont pris en considération. Des frais spécifiques seront répercutés.

Les enfants sont tenus de prendre leur repas dans le calme et la convivialité. **Le non-respect du règlement pourra aller jusqu'à l'exclusion du restaurant scolaire.**

En cette période inflationniste, le Conseil d'Administration de l'OGEC, en consultation préalable avec l'APEL, se réserve le droit de réactualiser les tarifs de la restauration scolaire à la rentrée 2026 en cas de hausses tarifaires exceptionnelles des prestations de restauration, malgré les négociations menées en amont avec notre prestataire afin de les limiter.

FRAIS DE GARDERIE (proposée à l'école uniquement)

L'abonnement à la garderie du matin ou à la garderie/étude du soir se fait lors de l'inscription ou de la réinscription mais un réajustement sera possible par écrit **jusqu'au 7 septembre 2026.**

La prestation choisie est portée sur le relevé de frais annuel en septembre pour l'année complète (10 mois).

La garderie/l'étude fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis sous la surveillance d'aides maternelles ou de surveillants employés par l'OGEC :

- le matin de 7h30 à 8h15 au 29, rue Germain
- le soir de 16h40 à 17h50 garderie pour les maternelles au 29, rue Germain
- le soir de 16h50 à 17h50 étude pour l'école élémentaire au 64, rue d'Inkermann.

Un enfant peut être abonné pour un, deux, trois jours ou la semaine entière. Les jours doivent être fixes.

Il n'est pas possible de venir chercher les enfants avant la fin de l'étude pour ne pas troubler les devoirs et l'organisation. Tout retard le soir pourra être facturé, voire donner lieu à la suppression de ce service.

Le forfait des études / garderies est facturé au mois complet, même si ce mois n'a pas été totalement consommé.
La modification de l'abonnement mensuel est possible par demande écrite faite avant le 20 du mois précédent.

Tout mois entamé est entièrement dû. Un état des frais complémentaires sera alors établi pour régulariser la somme due.

Attention, le nombre de places étant limité, la direction se réserve le droit de refuser une inscription qui n'aurait pas été faite dès le début d'année.

	1 jour/sem.	2 jours/sem.	3 jours/sem.	4 jours/sem.
Forfait mensuel garderie du **MATIN**	7.90 €	15.70€	23.60 €	31.40 €
Forfait mensuel garderie ou étude du **SOIR**	7.90 €	15.70€	23.60 €	31.40 €

Pour répondre aux **besoins occasionnels** des familles, il est possible d'inscrire un enfant pour un ou quelques jours.

La réservation doit se faire la semaine précédente par écrit (mail ou mot dans le carnet). Toute demande faite hors délai de prévenance pourra être refusée. Les prestations sont portées sur un relevé de frais complémentaires.

Le prix de la garderie ou de l'étude occasionnelle est de 3,40 € la séance.

CARNET DE CORRESPONDANCE ou CARNET DE LIAISON

Un carnet de correspondance (collège) ou carnet de liaison (école) est fourni à chaque rentrée pour tous les élèves à l'école comme au collège. En cas de perte ou de détérioration, une somme de 10 € sera demandée à la famille pour son renouvellement.

ASSOCIATION SPORTIVE / Collège

L'Association Sportive (AS) est une entité indépendante de l'EXTERNAT NOTRE DAME DE BELLECOMBE. Une cotisation annuelle est demandée aux enfants qui souhaitent y adhérer. Les activités sportives se déroulent en dehors des temps scolaires, généralement le midi et le mercredi après-midi. Une circulaire précisant les modalités d'inscription et de fonctionnement est distribuée par l'AS en début d'année. Cette adhésion annuelle est reversée à l'AS.

ACTIVITES CLUBS MERIDIENS / CAMBRIDGE

Des activités clubs (hormis celles de l'Association Sportive) sont proposées aux élèves entre 12 h et 14 h en lien avec d'autres associations (Passion N Elan, Cap English par exemple…). De même, une préparation à la certification Cambridge avec le prestataire Cap English est proposée aux jeunes qui le souhaitent. Ces activités ne sont pas comprises dans la contribution familiale et feront donc l'objet d'une facturation annexe.

MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires remis à l'élève en début d'année sont sous la responsabilité des familles. Un chèque de caution de 100€ est demandé en début d'année. En cas de perte ou de détérioration, l'établissement se réserve le droit de conserver le chèque de caution ou de l'encaisser en partie. Le coût des manuels numériques et des TD seront rajoutés aux frais pédagogiques.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

AUTRES PRESTATIONS PEDAGOGIQUES

Il est également proposé aux élèves, selon le niveau, de participer à des activités pédagogiques, à des sorties complémentaires et à des projets d'ouverture ou d'engagement (voyages, jumelages, …).

Le coût est alors facturé en sus aux familles ; le règlement se fait par virement ou prélèvement. Chaque prestation fait l'objet d'une circulaire spécifique communiquée aux familles pour inscription individuelle.

MODES DE REGLEMENT/ IMPAYES

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

En cas de choix de règlement par prélèvement : le paiement de la facture se fera en 10 mensualités de septembre à juin, le 15 de chaque mois.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires peuvent être répercutés à la famille (10 € par rejet).

En cas de choix de règlement par virement sur le compte bancaire de l'OGEC DE L'EXTERNAT NOTRE DAME DE BELLECOMBE (RIB joint), il est possible de faire un virement global dès le début de l'année.

Seules les familles nouvellement concernées par la mensualisation, ou à la suite d'un changement de compte bancaire doivent nous retourner :

- Le mandat de prélèvement SEPA complété et signé.
- Un relevé d'identité bancaire.

Pour tout compte non soldé au 06/07/2027, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante et l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

BOURSES NATIONALES

Sauf mention contraire de la part de l'établissement, les demandes de BOURSE NATIONALE COLLEGE se feront en ligne à chaque rentrée de septembre. Une communication vous sera adressée à la rentrée par le secrétariat de l'établissement sur ECOLE DIRECTE.

Externat Notre Dame de Bellecombe

Ecole 64 rue Inkermann,69006 Lyon 04 78 24 16 68 ecole@ndbellecombe.eu
Collège 31 Rue Germain, 69006 Lyon 04 72 83 00 83 college@ndbellecombe.eu

REDUCTIONS

1) Les familles dont l'un (ou les deux) des membres travaille(nt) dans un établissement de l'enseignement privé catholique bénéficient d'une réduction de 15 % sur la contribution familiale, Cette réduction s'applique une seule fois par famille (fournir une attestation de travail mentionnant le statut de l'établissement employeur : établissement de l'enseignement privé catholique via le dossier inscription-réinscription Ecole Directe (l'attestation devra être datée du mois d'août ou septembre de l'année en cours).

2) Afin de prendre en compte la diversité des situations familiales, l'OGEC propose les réductions suivantes sur les frais de scolarité :

Situation prise en compte	Réduction par enfant
Lors du passage de l'Ecole au Collège ND de Bellecombe et pour toute la durée de la scolarité au collège (Passeport)	11 € par mois *(soit 110 € par an)*
Si 2 enfants sont inscrits à l'Externat ND de Bellecombe	8 € par mois *(soit 80 € par an)*
Si 3 enfants sont inscrits à l'Externat ND de Bellecombe	16 € par mois *(soit 160 € par an)*
Si 4 enfants sont inscrits à l'Externat ND de Bellecombe	24 € par mois *(soit 240 € par an)*
Si 5 enfants sont inscrits à l'Externat ND de Bellecombe	32 € par mois *(soit 320 € par an)*
Pour les parents isolés bénéficiaires de l'ASF *(uniquement sur présentation du justificatif CAF)*	8 € par mois *(soit 80 € par an)*

3) AIDE DE LA « METROPOLE de LYON » POUR LA DEMI-PENSION / COLLEGE

Pour en bénéficier, il faut remplir les trois conditions suivantes (sous réserves de modification) :

- Le quotient familial de la CAF doit être inférieur à 800 €.

- Une attestation de quotient familial de la CAF de moins de 2 mois doit être envoyée à l'administration avant le 15 septembre. Une seconde attestation vous sera demandée en janvier de l'année scolaire en cours. L'aide aux familles s'élève (derniers coûts connus à ce jour, pour 24-25) à 2,50 € par repas lorsque le quotient familial du CAF est inférieur ou égal à 400 € et 1,20 € par repas pour les familles dont le quotient est compris entre 400 € et 800 €.

- avoir sollicité une inscription au forfait. (avoir souscrit un forfait de restauration de 1, 2, 3 ou 4 jours. Cette réduction n'est pas accordée pour les repas exceptionnels).

4) AIDE DE LA « MAIRIE de LYON » POUR LA DEMI-PENSION / ECOLE

Pour en bénéficier, il faut remplir les conditions suivantes (sous réserves de modification) :

- Être domicilié sur la commune de Lyon.

- Le quotient familial donné par la mairie doit être inférieur ou égal à 530 €.

(Attestation à se procurer en mairie d'arrondissement)

Externat Notre Dame de Bellecombe

Ecole 64 rue Inkermann,69006 Lyon 04 78 24 16 68 ecole@ndbellecombe.eu
Collège 31 Rue Germain, 69006 Lyon 04 72 83 00 83 college@ndbellecombe.eu

GRILLE TARIFAIRE

1. Prendre le « **revenu fiscal de référence** » *(A)* figurant sur votre **(ou de vos) avis d'imposition. (année N-1)**
2. Prendre le « **nombre de parts** » *(B)* mentionné sur l'avis d'imposition. **(année N-1)**
3. **Le quotient familial** est obtenu en divisant le montant *(A)* par le nombre de parts *(B).*

(Le fait d'être « non imposable » est sans effet sur la détermination du quotient.)

Quotient familial annuel	Catégorie	Contribution mensuelle par enfant	Contribution annuelle par enfant
De 0 à 7 000 €	**A**	46 €	460 €
De 7 001 à 9 000 €	**B**	101 €	1 010 €
De 9 001 à 15 000 €	**C**	112 €	1 120 €
De 15 001 à 25 000 €	**D**	125 €	1 250 €
De 25 001 à 40 000 €	**E**	136 €	1 360 €
Au-delà de 40 000 €	**F**	147 €	1 470 €

Quelle que soit la configuration de la famille, un seul parent est désigné responsable payeur.

Dans le cas de parents séparés mais conservant tous deux l'autorité parentale, l'OGEC ne peut intervenir dans l'organisation financière des familles; particulièrement en cas de jugements précisant les modalités de répartition du coût de l'éducation des enfants. Il convient donc de préciser ici celui des deux parents qui assume la charge des règlements liés à la scolarisation.

Le responsable payeur est celui qui :

- reçoit les relevés de frais sur son compte Ecole Directe,
- sera tenu responsable des règlements des frais,
- recevra les éventuelles relances,
- pourra être poursuivi par huissier en cas de non-paiement.

En cas de déclarations séparées des deux parents et sauf destitution de l'autorité parentale d'un des deux parents (dans ce cas, joindre le jugement), chaque représentant légal doit obligatoirement fournir son avis d'imposition, **sauf pour la catégorie la plus élevée (F)**. En l'absence de ces documents, vous serez rattaché par défaut à cette catégorie F pour l'appel des contributions.

Pour toute situation familiale particulière (abandon de l'autorité parentale par un des parents, par exemple) au regard du calcul de votre contribution, vous nous ferez parvenir un courrier explicatif afin qu'un avis puisse être rendu au cas par cas.

En cas de changement de situation en cours d'année scolaire et de difficultés passagères, vous avez la possibilité de faire une demande d'aide à la direction avec le dernier avis d'imposition et/ou les différents justificatifs de vos revenus. Votre situation sera étudiée par une commission composée de la direction et du service comptabilité de l'Externat. Aucun document reçu ne sort de notre service qui est tenu à la plus grande confidentialité.

Afin d'établir le montant des contributions familiales, il est rappelé que les deux revenus fiscaux de référence sont pris en compte dans le calcul de la catégorie.

Externat Notre Dame de Bellecombe

Ecole 64 rue Inkermann,69006 Lyon 04 78 24 16 68 ecole@ndbellecombe.eu
Collège 31 Rue Germain, 69006 Lyon 04 72 83 00 83 college@ndbellecombe.eu

EN RESUME

FRAIS DE DOSSIER LORS DE LA PREMIERE INSCRIPTION	**100 €** (non remboursables)
FRAIS DE DOSSIER LORS DE LA REINSCRIPTION	**45€**
FRAIS DE SCOLARITE / CONTRIBUTION DES FAMILLES selon quotient familial	**De 46 € à 147 € / mois sur 10 mois**
RESTAURATION SCOLAIRE Le prix du repas inclus la surveillance, les coûts fixes et les fournitures alimentaires. Projet d'Accueil Individualisé possible.	Au forfait (en fonction du nombre de repas pris par semaine) Prix du repas pour les demi-pensionnaires au forfait (selon les jours choisis) Prix du repas occasionnel (externe) : 8.70€ / repas
ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE L'Assurance Individuelle Accident est obligatoire. Elle couvre les risques (corporels et matériels) que peuvent faire courir vos enfants à des tiers, ainsi que les risques qu'encourent vos propres enfants dans le cadre scolaire, qui inclut les garanties assistance, rapatriement et individuelle accident scolaire L'établissement souscrit un contrat global auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Tous les élèves sont donc systématiquement couverts, pour un coût modique. L'assurance prend effet dès le 1er jour de la rentrée et se termine le 31 août.	Inclus dans les frais de scolarité
CONTRIBUTIONS ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE Ces contributions au fonctionnement des services diocésains et nationaux de l'Enseignement Catholique sont obligatoires pour chaque élève inscrit dans l'établissement, quel que soit le choix des familles de faire participer leur enfant à la proposition pastorale.	Inclus dans les frais de scolarité
FRAIS ANNEXES comprenant les frais administratifs divers.	12 €
FRAIS TEE-SHIRT EXTERNAT NOTRE DAME DE BELLECOMBE (obligatoire au collège) **FRAIS SWEAT à capuche EXTERNAT NOTRE DAME DE BELLECOMBE (obligatoire en sixième au collège)**	8,5 € 18 €

Externat Notre Dame de Bellecombe

Ecole 64 rue Inkermann,69006 Lyon 04 78 24 16 68 ecole@ndbellecombe.eu
Collège 31 Rue Germain, 69006 Lyon 04 72 83 00 83 college@ndbellecombe.eu

FICHE D'AIDE AU CALCUL DE LA CATEGORIE

Vous divisez le revenu fiscal de référence par le nombre total de parts.

Revenu fiscal de référence :

Montant relevé sur la déclaration de revenus (en 1ère page)

Calcul du nombre de parts :

Nombre de part fiscal indiqué sur la première page de l'avis d'imposition

Calcul du quotient

Revenu fiscal / Total de parts :

Grille tarifaire

TARIFS		2026-27	
Catégorie	Quotient	Mensuel (sur 10 mois)	Annuel
A	0 à 7000	46 €	460 €
B	7001 à 9000	101 €	1 010 €
C	9001 à 15000	112 €	1 120 €
D	15001 à 25000	125 €	1 250 €
E	25001 à 40000	136 €	1 370 €
F	Au-delà de 40000	147 €	1 470€

Exemple

Famille avec **3 enfants dont 2 scolarisés au sein de l'Externat**, revenu fiscal de **60 000 €**

Montant relevé sur la déclaration de revenus (RFR):	**60 000**
Total de parts	**4**
Quotient =	**15 000**

La catégorie retenue à renseigner dans le dossier est C (quotient entre 9001 à 15000).

PARTICIPATION MENSUELLE

Tranche C	**113**
Réduction appliquée par enfant	**8€**

La participation mensuelle pour la contribution familiale sera de 105 € par enfant.

Externat Notre Dame de Bellecombe

Ecole 64 rue Inkermann,69006 Lyon 04 78 24 16 68 ecole@ndbellecombe.eu
Collège 31 Rue Germain, 69006 Lyon 04 72 83 00 83 college@ndbellecombe.eu

Engagement des parents

Cet avenant financier est signé par les deux parents, pour l'ensemble des enfants scolarisés au sein de l'Externat Notre Dame de Bellecombe, pour l'année scolaire en cours.

Le père et la mère de l'enfant :

- ***acceptent la scolarisation dans l'Externat Notre Dame de Bellecombe, établissement Catholique d'enseignement,***
- ***ont pris connaissance du projet d'établissement et notamment dans son volet pastoral, et de l'avenant financier ainsi que du contrat de scolarisation.***
- ***s'engagent à tout mettre en œuvre pour les respecter.***
- ***s'engagent à nous informer de tout changement de situation familiale (mariage, séparation ou divorce, décès)***

La cheffe d'établissement du collège et coordinatrice de l'Externat Notre Dame de Bellecombe
Sandra GILOT

Collège Notre Dame de Bellecombe
31, rue Germain - 69006 LYON
04 72 83 00 83
college@ndbellecombe.eu

Le chef d'établissement de l'Ecole maternelle et élémentaire Notre Dame de Bellecombe
Christophe MINARRO

Ecole Notre Dame de Bellecombe
64, Rue d'Inkermann - 69006 LYON
Tél. 04 78 24 16 68
ecole@ndbellecombe.eu